

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Emilie Laporte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3e4534ed1197846cf0c8cb16>

Date d'obtention : 2024-02-19 00:17:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La prise de la version de la victime et des témoins est primordiale et doit être faite comme il se doit. Il est important de se référer au protocole pour s'assurer de respecter les étapes et pour agir de manière efficace et cohérente.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 mises en situations sont pertinentes puisqu'elles ciblent des événements qui peuvent réellement se produire dans nos milieux. Il est important de bien prendre le temps de faire l'état des faits et de bien prendre les versions des divers acteurs.

Il est aussi très important d'avoir un protocole clair dans notre établissement si le protocole SEXTO ne s'applique pas.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je me demande si, légalement, un membre du personnel autre que la direction pourra confisquer un appareil à un élève. Je pense aussi que le protocole devrait être diffusé et connu pour que les élèves puissent se repérer et prendre des décisions selon les situations. Il faudrait donc agir en prévention et en amont pour que les élèves, dans le cas d'un événement, soient rassurés et qu'ils puissent plus facilement collaborer.